

Le 27 janvier 2022

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2022

Le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil Municipal de la Mairie le vendredi 21 janvier 2022 à 17 heures 30 sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc VIEREN.

Présents : M. VIEREN Jean-Luc, MM : DUPONT Jocelyn, GRARD Claude, MALARDIER Nicolas, NAULOT Romaric, RONNEL Alain

Absent(s) : Mme ROBERT Anne-Sophie, MM. GUILLEBAUD Marc,

Absent(s) ayant donné procuration : M. LONGHI Martin à GRARD Claude, Mme FOREST Lorelei à VIEREN Jean-Luc, M. PINEL Eddy à NAULOT Romaric

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GRARD Claude est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 26/11/2021
2. Remplacement du système de chauffage des appartements communaux T3 et T4 au 14 et 16 rue de la Mairie - Demande de subvention DETR 2022
3. Etanchéité et rehausse du réservoir de Jourland - Demande de subvention DETR 2022
4. Réaménagement de la sacristie dans l'église Notre Dame - Demande de subvention DETR 2022
5. Assurance du personnel – CIGAC

1. Approbation du compte rendu du 26/11/2021

Le compte rendu du 26 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Remplacement du système de chauffage des appartements communaux T3 et T4 au 14 et 16 rue de la Mairie - Demande de subvention DETR 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu la nécessité de réaliser des travaux de chauffage dans les logements communaux,
Vu la délibération n°2021-36 validant le devis de la SARL Compagnie Bourguignonne d'Electricité pour la somme de 21 342.53 HT (23 476.78 TTC),

- **SOLLICITE** une subvention de 8.537.00€ au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2022 (D.E.T.R) pour cette opération, soit 40 % du montant HT ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Communale d'Equipement 2022 pour la somme de 3.201.38 €, soit 15 %
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel comme suit :

—

	RECETTES HT	DEPENSES HT
Travaux : SARL BCE		21 342.53 €
Subvention DETR 40%	8 537.00 €	
Subvention DCE 15%	3 201.38 €	
Autofinancement Commune BP 2022 : 45 %	9 604.15 €	
TOTAL HT	21 342.53 €	21 342.53 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de l'opération seront ouverts au budget primitif 2022.

3. Etanchéité et rehausse du réservoir de Jourland – Demande de subvention DETR 2022

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'augmentation de la capacité de stockage d'eau potable destinée à la consommation,

Vu le devis de la SARL AKBAYIN pour la somme de 19 202.00 HT (23 042.40 TTC),

- **APPROUVE** le devis de la SARL AKBAYIN pour la réalisation de la rehausse du réservoir pour un montant de 19 202.00 € HT soit 23 042.40 € TTC.
- **SOLLICITE** une subvention de 7 680.80 € au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2022 (D.E.T.R) pour cette opération, soit 40 % du montant HT ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Communale d'Equipement 2022 pour la somme de 2 880.30 €, soit 15 %
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel comme suit :

	RECETTES HT	DEPENSES HT
Travaux : SARL BCE		19 202.00 €
Subvention DETR 40%	7 680.80 €	
Subvention DCE 15%	2 880.30 €	
Autofinancement Commune BP 2022 : 45 %	8 640.90 €	
TOTAL HT	19 202.00 €	19 202.00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de l'opération seront ouverts au budget primitif 2022 du SEVICE EAU.

4. Réaménagement de la sacristie dans l'église Notre Dame – Demande de subvention DETR 2022

Cette délibération remplace et annule la délibération n°2021-38

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement dans la sacristie de l'église Notre Dame de Saint Martin du Puy,

Vu le devis de l'entreprise DGP Peinture pour la somme de 5 473.06 € HT (6 567.67€ TTC),

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise DGP Peinture pour les travaux d'isolation et de plâtrerie dans la sacristie pour un montant de 5 473.06 € HT soit 6 567.67 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention de 2 736.53 € au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2022 (D.E.T.R) pour cette opération, soit 50 % du montant HT ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel comme suit :

	RECETTES HT	DEPENSES HT
Travaux : SARL BCE		5 473.06 €
Subvention DETR 50%	2 736.53 €	
Autofinancement Commune BP 2022 : 50 %	2 736.53 €	
TOTAL HT	5 473.06 €	5 473.06 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de l'opération seront ouverts au budget primitif 2022.

5. Assurance du personnel – CIGAC

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de GROUPAMA - CIGAC informant que le contrat d'assurance du personnel est arrivé à échéance au 31/12/2021.

Groupama propose de reconduire ce contrat au 1er janvier 2022 sans modifications des garanties et des franchises en cours actuellement et aux conditions suivantes :

- **Agents CNRACL** : taux de cotisation Incapacité 8.45 %
 taux de cotisation Décès 0.27%
- **Agents IRCANTEC** : taux de cotisation Incapacité 1.94 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions proposées par GROUPAMA pour le renouvellement du contrat.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 18 heures 00.

Le Maire,
Jean-Luc VIEREN.

